



Société inscrite à l'Ordre des Experts-Comptables
et auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes
de Paris – Île-de-France
S.A.S. au capital de 524.200 euros
SIRET 343 184 065 00021 - APE 6920Z
R.C.S. CRÉTEIL B 343 184 065

SYNOPEE

Siège Social : 88 Rue Marcel Bourdarias
BP 63
94142 ALFORTVILLE CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

Aux membres de l'association SYNOPEE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale du 11 juin 2021, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SYNOPEE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.



Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport du trésorier et des documents adressés aux Membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et moral du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.



Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité



de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La Varenne, le 8 juin 2026

LARES CONSEIL :
représentée par :

Christelle PUJO
Chargée de mandat

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total I				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	6 584,87		6 584,87	8 021,13
Créances				
Usagers et comptes rattachés	23 607,00		23 607,00	47 975,70
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	1 800,00		1 800,00	
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	212 668,12		212 668,12	233 142,92
Charges constatées d'avance	216,62		216,62	
Total II	244 876,61		244 876,61	289 139,75
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	244 876,61		244 876,61	289 139,75

Bilan

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	13 157,81	13 157,81
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise	13 157,81	13 157,81
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves		60 550,10
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		60 550,10
Autres réserves		
Report à nouveau	23 666,94	297 702,88
Excédent ou déficit de l'exercice	5 439,33	-334 586,04
Situation nette (sous-total)	42 264,08	36 824,75
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total I	42 264,08	36 824,75
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 335,00	522,50
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 342,62	5 328,00
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	188 934,91	246 464,50
Produits constatés d'avance		
Total IV	202 612,53	252 315,00
Ecart de conversion - Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	244 876,61	289 139,75

Compte de Résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et de services	280 324,52	354 465,76	-74 141,24	-20,92
Ventes de biens				
Ventes de prestations services	280 324,52	354 465,76	-74 141,24	-20,92
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation				
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consom				
Ressources liées à la générosité du public				
Contributions financières				
Repr. / amort., dépréc. et prov.	3 000,00		3 000,00	
Produits des cessions d'immobilisations				
Utilisation des fonds dédiés				
Autres produits	538,80	1 977,00	-1 438,20	-72,75
Total des produits d'exploitation (I)	283 863,32	356 442,76	-72 579,44	-20,36
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes	278 157,66	340 139,59	-61 981,93	-18,22
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires				
Cotisations sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciati		3 000,00	-3 000,00	-100,00
Sur immob. : dotations aux amort.				
Sur immob. : dotations aux dép.				
Sur actif circulant. : dotations aux amort.		3 000,00	-3 000,00	-100,00
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Valeurs comptables des immo. cédées				
Autres charges	1 260,42	425,00	835,42	196,57
Total des charges d'exploitation (II)	279 418,08	343 564,59	-64 146,51	-18,67
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	4 445,24	12 878,17	-8 432,93	-65,48
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'acti				
Autres intérêts et produits assimilés	994,09	2 535,79	-1 541,70	-60,80
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'éléments financiers				
Produits nets / cessions VMP et instruments de				
Total des produits financiers (III)	994,09	2 535,79	-1 541,70	-60,80
Charges financières				
Dotations aux amort., aux dépréciations et provi				
Intérêts et charges assililées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immo. financières cédé				
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de pla				
Total des charges financières (IV)				
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	994,09	2 535,79	-1 541,70	-60,80
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II)	5 439,33	15 413,96	-9 974,63	-64,71

Compte de Résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Total des produits exceptionnels (V)				
Total des charges exceptionnelles (VI)		350 000,00	-350 000,00	-100,00
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-350 000,00	350 000,00	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	284 857,41	358 978,55	-74 121,14	-20,65
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	279 418,08	693 564,59	-414 146,51	-59,71
EXCEDENT OU DEFICIT	5 439,33	-334 586,04	340 025,37	-101,63
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NA				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLO				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL				

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : SYNOPEE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 244 877 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 5 439 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 26/04/2026 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Synopée est un organisme de formation ayant pour objet de former les dirigeants et employeurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

Les formations couvrent un large éventail de thématiques, allant du droit social à la gestion d'associations et d'entreprises, en passant par le développement des compétences managériales et l'accompagnement des transitions numériques et écologiques.

Cette offre de formation repose sur des partenariats avec des experts du secteur, des praticiens, et des juristes spécialisés, et la mise à disposition de ressources et d'outils de syndicats associés.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2023-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 25 624 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	23 607	23 607	
Autres	1 800	1 800	
Charges constatées d'avance	217	217	
Total	25 624	25 624	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	3 500
Total	3 500

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	13 158				13 158
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	60 550			- 60 550	
Report à Nouveau	297 703	-334 586	60 550		23 667
Excédent ou déficit de l'exercice	-334 586	334 586	5 439		5 439
Situation nette	36 825		5 439		42 264
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	36 825		5 439		42 264

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 200 278 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 343	11 343		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	188 935	188 935		
Produits constatés d'avance				
Total	200 278	200 278		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs Factures non parvenues	3 576
Divers - charges à payer	188 935
Total	192 511

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	217		
Total	217		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires et ressources

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2025	31/12/2024
Formations INTRA	7 400	63 481
Formations INTER	121 774	174 121
Formations UNIFORMATION	151 150	116 863
TOTAL	280 325	354 466

Charges et produits d'exploitation et financiers

Honoraires des commissaires aux comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	1 812	
TOTAL	1 812	